

nationaux qui ont entraîné une déstabilisation des marchés de change. Sur le plan intérieur, ces événements ont fait davantage sentir la nécessité d'une intervention publique accrue visant tout particulièrement à stimuler les investissements et les recettes d'exportation et à protéger certaines industries menacées par la concurrence des importations.

Si la récession de 1974-1975 a été suivie d'une reprise économique modérée, on prévoit pour 1979 des niveaux d'échanges et de production pas tellement plus élevés que ceux de 1978 et, de façon plus précise, peu de changements dans la croissance réelle du PNB du groupe des pays industriels (qui s'établissait en moyenne à quelque 3½ p. cent en 1978). Que l'on opte à plus long terme pour le scénario de faible croissance ou une approche plus optimiste, on semble généralement s'entendre sur le fait que le monde n'est pas près de retrouver les taux de croissance soutenus qui ont caractérisé le quart de siècle précédant 1973. Cela s'explique notamment par le fait que les tarifs douaniers de l'Occident ont maintenant été abaissés à un niveau tel que de nouvelles réductions en deçà des taux convenus aux NCM n'entraîneraient vraisemblablement pas une expansion sensible du commerce international.

Les NCM restent donc une œuvre inachevée même si elles constituent un succès remarquable dans la conjoncture économique actuelle — comme en témoignent la réduction des tarifs douaniers de quelque 33 p. cent à l'échelle mondiale, l'acceptation d'importants codes non tarifaires et le renforcement des mécanismes de contrôle, de consultation et de règlement des différends. Il importera, pour donner leur plein effet aux accords conclus, de modifier au besoin les lois et règlements nationaux en fonction des nouveaux codes, et d'assurer l'application de ces derniers par un contrôle efficace au sein du GATT. Cela suppose une amélioration de la capacité de gestion et d'administration du GATT. En outre, il faudra probablement prévoir pour l'Organisation un rôle au niveau des politiques commerciales — qui pourrait peut-être s'inspirer du rôle actuel du Groupe consultatif des Dix-huit. Le GATT pourrait ainsi être appelé à veiller à ce que l'esprit et la lettre des codes NCM soient respectés et à ce que les questions de politique commerciale soient étudiées en temps opportun et de façon cohérente. Sans un suivi assidu, il se pourrait que les accords de Genève ne soient pas rigoureusement appliqués et, partant, qu'il s'ensuive une escalade des mesures commerciales restrictives que les négociations des six dernières années ont aidé à éviter.

### Protectionnisme et reconversion

Même si les NCM ont donné des résultats supérieurs à ce que l'on aurait pu raisonnablement attendre, elles ne peuvent ni remplacer ni rendre moins nécessaires les grandes reconversions économiques qu'il faudra opérer en fonction des changements structu-

rels fondamentaux qui se produisent actuellement. En outre, étant donné l'importance des problèmes structurels perçus et le manque d'appui de la population pour une plus grande libéralisation des échanges, il se peut que les pressions en faveur du statu quo protectionniste se fassent d'autant plus fortes que le rythme de la reconversion menacera de dépasser le seuil de tolérance nationale. Protectionnisme et reconversion sont donc les deux faces d'un problème que les responsables des politiques commerciales doivent attaquer de front, sans quoi les résultats des NCM risquent d'être compromis par des politiques du chacun pour soi toujours plus raffinées. Afin de bien montrer qu'ils sont derrière les accords NCM ainsi que toute initiative favorisant leur application, les dirigeants du Sommet de Tokyo ont indiqué publiquement l'importance qu'ils accordent aux problèmes à moyen terme que constituent la reconversion et le protectionnisme.

### Protectionnisme

Des mesures de protection, permanentes et provisoires, sont prévues dans le GATT et leurs effets ne sont pas jugés en soi nécessairement inappropriés ou indésirables. L'utilisation judicieuse d'instruments de protection provisoires et raisonnables peut être une façon légitime de contrer les effets préjudiciables des importations lorsque le niveau de perturbation qu'elles entraînent dépasse la capacité d'absorption d'une économie. On peut user de mesures de protection légitimes pour laisser le temps à une industrie nationale de s'ajuster à la concurrence étrangère par une plus grande compétitivité, ou pour se délester d'une industrie avec un minimum d'effets nuisibles pour les travailleurs. Telles que sanctionnées par le GATT, ces mesures protègent également les producteurs d'une concurrence malhonnête des importations causée par des mesures comme le dumping, les subventions gouvernementales ou les politiques de cassage des prix. Toutefois, surtout dans les périodes de faible croissance, il y a danger que les mesures de protection ne servent qu'à retarder la reconversion et à protéger les emplois, c'est-à-dire qu'on s'en serve comme des palliatifs pour traiter des symptômes immédiats plutôt que comme des mesures de correction des maux qui les expliquent. Même si elles sont souvent politiquement plus attrayantes à court terme, les mesures de protection qui ne font guère plus que soutenir des industries chancelantes, perpétuent habituellement la raison d'être de cette protection, attirent fréquemment de nouveaux investissements vers les secteurs de l'économie les moins dynamiques et contribuent ainsi à un embrigadement qui favorise l'utilisation la moins productive de la main d'œuvre et du capital. A long terme, les secteurs les plus dynamiques y perdent en emplois plus rémunérateurs et plus productifs. En outre, dans une longue période de faible croissance, on ne peut sous-estimer le danger que le protection-